

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES OULLIERES EN DATE DU 1 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi premier septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de SAINT ETIENNE DES OULLIERES s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles DUTHEL, Maire, après avoir été convoqué le six juin conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le huit août deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice .... : 19

Nombre de conseillers présents..... : 17

Nombre de conseillers votants ..... : 18

Date d'affichage des délibérations.... : 02/09/2025

**Membres présents à la séance :**

Monsieur DUTHEL Gilles, Maire

Mesdames BEDIN Elisabeth, BEROUJON Angèle, CECILLON Christiane, DAUMAS Nathalie, JAMBON Agnès, PASCAL-BILLEBAUD Valérie, VARAGNAT Nelly,

Messieurs BABAD Adrien, DAVAL Gérald, DESCOMBES Franck, DESPRES Georges, GAUTHE Jean-François, JARLOT Frédéric, LARGE Jean-Sébastien, TENAUD Jacques, SEIXEIRO Mickaël

**Membres absents à la séance :**

GERMAN Aurélia, NICOT Nathalie (pouvoir à Elisabeth BEDIN)

Monsieur Gérald DAVAL a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025
- 3) Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal,
- 4) Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population pour l'année 2026 et fixation de la rémunération des agents recenseurs,
- 5) Proposition d'acquisition d'un petit cabanon accolé au bâtiment de la poste par Mr PONCET et Mme PASCAL,
- 6) Questions diverses

***Intervention :***

*M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal du 23 juin 2025. Il n'y a pas d'observations et le PV est adopté à l'unanimité.*

**Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal :**

- ✓ Décision du maire n° 2025-07-01 portant commande d'un columbarium pour le cimetière auprès de la société « ARTCASE » sis 16 rue des vignes à ST ROMAIN DE SURIEU (38150) » pour un montant de 13 730.00 € H.T.
- ✓ Décision du maire n° 2025-07-02 portant commande pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière auprès de la société « ARTCASE » sis 16 rue des vignes à ST ROMAIN DE SURIEU (38150) » pour un montant de 1 490.00 € H.T.
- ✓ Décision du maire n° 2025-07-03 portant commande de travaux de réfection de fossés et abord de la route du Darroux auprès de l'entreprise « CRETIEN B » sis 574 route du Darroux à ST ETIENNE DES OULLIERES (69460) » pour un montant de 1 720.50 € H.T.

- ✓ Décision du maire n° 2025-07-04 portant commande pour la fourniture et pose de protection de poteaux sur le terrain de foot auprès de la société « TERIDEAL » sis 90 RUE Anfr2 Citroën à GENAS (69747) » pour un montant de 2 147.00 € H.T.
- ✓ Décision du maire n° 2025-07-05 portant établissement d'un bail d'habitation pour le logement au-dessus de la poste. Il a été décidé de conclure un contrat de bail d'habitation entre la commune et Madame ROGNARD Charlotte et Monsieur BIGOT Cyril pour la location du logement communal de type 4, classé D en performance énergétique.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 moyennant un loyer mensuel de 550.00 € et la quote-part des charges leur incombant. Le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

#### **DELIBERATION 2025-27 – Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population pour l'année 2026 et fixation de la rémunération des agents recenseurs**

(Rapporteur : Gilles DUTHEL)

#### **NOTE DE SYNTHESE**

Il indique à l'assemblée que la commune doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population.

A cet effet, il faut désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et fixer la rémunération des agents recenseurs.

Il propose que Madame Nadège CHOPIN, secrétaire générale de mairie soit désignée coordonnatrice communale afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026 sur la période du 15 janvier au 14 février 2026.

Il précise que l'intéressée ne souhaite pas bénéficier d'une rétribution pour l'exercice de cette activité.

Mesdames OLIVE Estelle, ROGNARD Charlotte, DARGAUD Karine et LAPALU Olivia, agents titulaires communaux seront désignées agents recenseurs pour la période du 15 janvier au 14 février 2026. Un arrêté individuel leur sera notifié et précisera leurs conditions d'exercices. Ils bénéficieront du paiement d'heures supplémentaires pour l'exercice de cette activité.

#### **DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

- DESIGNE madame CHOPIN Nadège coordonnateur de l'enquête de recensement,
- DIT que les agents recenseurs susnommés seront rémunérés en heures supplémentaires,

(Votants : 17 + 1 pouvoir)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

#### **DELIBERATION 2025-28 – proposition d'acquisition d'un petit cabanon accolé au bâtiment de la poste par Mr PONCET et Mme PASCAL**

(Rapporteur : Gilles DUTHEL)

#### **NOTE DE SYNTHESE**

Il rappelle à l'assemblée qu'en décembre 2024, il a été évoqué en conseil municipal le projet d'acquisition des cabanons situés dans la cour du bureau de poste.

Une négociation s'est tenue avec les futurs acquéreurs Monsieur PONCET et Madame PASCAL qui ont fait une offre d'achat à 7 500.00 € avec prise en charge des frais de division foncière.

Il ajoute que la présence d'amiante en toiture et le coût engendré par le traitement de cette dernière sont connus des futurs acquéreurs qui en feront leur affaire.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette offre.

Il précise qu'en fonction de la décision de l'assemblée, une délibération ultérieure sera prise.  
En effet, une division foncière sera nécessaire pour détacher la partie qui sera cédée du ténement de la poste  
propriété de la commune permettant ainsi sa désaffectation et son déclassement avant la vente.

## DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

- APPROUVE l'offre d'achat des futurs acquéreurs Monsieur PONCET et Madame PASCAL à hauteur de 7 500.00 € avec prise en charge des frais de division foncière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préalables à la vente du bien,
- PRÉCISE que les futurs acquéreurs devront s'acquitter des frais d'actes notariés,
- DIT qu'une délibération ultérieure sera prise après division foncière pour acter la désaffectation, le déclassement et la vente.

(Votants : 17 + 1 pouvoir))

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 18

### QUESTIONS DIVERSES :

Ecole : Monsieur Gérald DAVAL indique que la commission d'appel d'offres se réunira le 2 septembre 2025 pour le choix des entreprises concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle.

Madame Valérie PASCAL-BILLABAUD fait savoir que la rentrée des classes s'est bien déroulée. Durant les travaux de l'école maternelle 2 classes sont maintenues et 2 autres transférés en primaire.

Par ailleurs, l'équipe municipale remercie l'ensemble des agents pour leur implication dans le déménagement.

Bulletin municipal : Madame Nathalie DAUMAS indique que la date limite de remise des articles est fixée au 5 octobre 2025.

Journée environnement : Madame Nathalie DAUMAS rappelle que la journée nettoyage de la commune est fixée le 4 octobre 2025.

Photo du siècle : La population est conviée à cette photo. RDV est donné le 10 octobre 2025 à 16h 00 au bois de la bosse.

Voiries : Monsieur Adrien BABAD indique que les travaux du Darroux vont se poursuivre et que les travaux du programme voirie avec l'entreprise THIVENT se feront après les vendanges.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h 00.

A Saint Etienne des Oullières,  
Le 3 novembre 2025

Le Maire,  
Gilles DUTHEL



La secrétaire de séance,  
Gérald DAVAL

